

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 septembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1er octobre 2015

2015 DFA 112 Autorisation expresse de la Ville pour une prise de participation de la SEM Energies POSIT'IF dans la société de production d'énergies renouvelables BI-METHA 77.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1521-1 et 1524-5 ;

Vu le code de commerce ;

Vu le rapport présentant le projet de la Société d'Économie Mixte Bimétha 77 ;

Vu les projets de statuts de la société ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'autoriser la SEM Energies POSIT'IF à prendre une participation dans la société de production d'énergies renouvelable BI-METHA 77 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Est autorisée la prise de participation de la SEM Energies POSIT'IF dans la société de production d'énergies renouvelables BI-METHA 77. Ladite société sera dotée de fonds propres à hauteur

de 3.750.000 euros maximum. La participation de la SEM dans cette société sera au maximum de 11 % du capital social, soit 400.000 euros. Elle aura pour objet l'aménagement, l'exploitation d'équipements et d'unités de production d'énergie, la distribution d'énergie en relation avec lesdits équipements.

Article 2 : Les représentants de la Ville au conseil de surveillance et à l'assemblée générale de la SEM Energies POSIT'IF sont autorisés à approuver les décisions nécessaires à cette prise de participation.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO